



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejnsky
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 224
Courriel: vhaas@chd.lu

Madame Lydia Mutsch
Ministre de la Santé

Luxembourg, le 31 juillet 2018

Objet : Pétition 992 - Kaf vun alkoholeschem Gedränk net ënner 18 Joer / achat de boissons alcoolisées à partir de 18 ans / Erwerb von alkoholischen Getränken ab 18 Jahren

Madame la Ministre,

Au cours de sa réunion de ce jour, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentive aux dispositions de l'article 155 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit:

"Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 17(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions."

J'adresse copie de la présente à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Président de la Chambre des Députés

Simone Beissel
Vice-Président

PETITION 992

Intitulé de la pétition:

Kaf vun alkoholeschem Gedrénks nët ënner 18 Joer / achat de boissons alcoolisées à partir de 18 ans / Erwerb von alkoholischen Getränken ab 18 Jahren / purchase of alcoholic beverages from the age of 18

But de la pétition:

Modification de la loi du 22 décembre 2006 portant interdiction de la vente de boissons alcooliques à des mineurs de moins de seize ans

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

- protection des mineurs contre les conséquences néfastes de l'alcool - prévention de toute sorte de dommages consécutifs, ce qui constitue des économies pour le contribuable - protection de la santé publique (selon l'Organisation mondiale de la Santé, l'usage nocif d'alcool a des répercussions majeures sur la santé publique)

Dépôt: le 03.04.2018 à 12:04

Pétitionnaire: Luc Scholtes



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejinsky
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 224
Courriel: vhaas@chd.lu

Monsieur Luc Scholtes

Luxembourg, le 31 juillet 2018

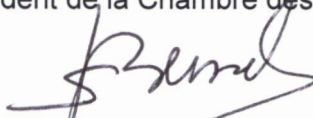
Objet : Votre pétition 992 - Kaf vun alkoholeschem Gedrénks net ënner 18 Joer / achat de boissons alcoolisées à partir de 18 ans / Erwerb von alkoholischen Getränken ab 18 Jahren

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Madame la Ministre de la Santé en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Président de la Chambre des Députés



Simone Beissel
Vice-Président